

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-808

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté,

VU la demande formulée par l'association **LES RUBANS DE BAYEUX** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation dans le cadre du mois **OCTOBRE ROSE** pour la prévention et la sensibilisation au cancer du sein,

CONSIDERANT que cette opération aura lieu le vendredi 16 octobre 2026

CONSIDERANT que cette opération est de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **le vendredi 16 octobre 2026 de 17h30 à 18h30** :

- Rue Larcher, rue Saint-Jean, rue du Petit Rouen, rue Saint-Éxupère

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les services municipaux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté.

